

### Comparatif des garanties 2012

La garantie **HOSPITALISATION** couvre uniquement les frais liés à une hospitalisation. la garantie **BASE** couvre les remboursements en complément de la sécurité sociale sans dépassements d'honoraires.  
 la garantie **SOLIDARITE** et la garantie **COMPLET** couvrent les remboursements en complément de la sécurité sociale avec des suppléments en optique, en dentaire, en médecine de ville et en hospitalisation chirurgicale.  
 la garantie **SOLIDARITE +** et **RENFORCE** couvrent les remboursements en complément de la sécurité sociale avec des suppléments en optique, en dentaire, en médecine de ville et en hospitalisation chirurgicale.

Soins médicaux	Gamme ECO		Gamme CLASSIQUE		Gamme PREMIUM	
	HOSPITALISATION SEULE	BASE	SOLIDARITE	COMPLET	SOLIDARITE PLUS	RENFORCE
Consultation / Visite généraliste *		30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	40 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	75 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	70 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Consultation / Visite spécialiste *		30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	40 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	60 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	75 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	80 % de la base de remboursement de la sécurité sociale

\* Dans le cadre du respect du parcours de soins.

Dentaire	Gamme ECO		Gamme CLASSIQUE		Gamme PREMIUM	
	HOSPITALISATION SEULE	BASE	SOLIDARITE	COMPLET	SOLIDARITE PLUS	RENFORCE
Prothèses (si remboursé par la sécurité sociale)		30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	190 % de la base de remboursement de la sécurité sociale, plafonné à 700 €/personne et par an	230 % de la base de remboursement de la sécurité sociale, plafonné à 800 €/personne et par an	250 % de la base de remboursement de la sécurité sociale, plafonné à 1 200 €/personne et par an	400 % de la base de remboursement de la sécurité sociale, plafonné à 1 400 €/personne et par an
Soins (si remboursé par la sécurité sociale)		30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale + 160 € par an par personne (hors implantologie)	30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale + 322 € par an par personne (hors implantologie)
Orthodontie (si remboursé par la sécurité sociale)		30 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	120 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	130 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	180 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	260 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Implantologie		0	0	150 € par an par personne	0	300 € par an par persome

Optique	Gamme ECO		Gamme CLASSIQUE		Gamme PREMIUM	
	HOSPITALISATION SEULE	BASE	SOLIDARITE	COMPLET	SOLIDARITE PLUS	RENFORCE
Verres		40 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	Remboursement jusqu'à 240 € par personne et par an	Remboursement jusqu'à 290 € par personne et par an	Remboursement jusqu'à 360 € par personne et par an	Remboursement jusqu'à 460 € par personne et par an
Montures		40 % de la base de remboursement de la sécurité sociale				
Lentilles		0	120 € par an et par personne	100 € par an et par personne	150 € par an et par personne	150 € par an et par personne
Opération des yeux		0	300 € par an et par œil	300 € par an et par œil	400€ par an et par œil	400 € par an et par œil

Hospitalisation	Gamme ECO		Gamme CLASSIQUE		Gamme PREMIUM	
	HOSPITALISATION SEULE	BASE	SOLIDARITE	COMPLET	SOLIDARITE PLUS	RENFORCE
Séjour	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	60 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Honoraires	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	20 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	50 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	400 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	75 % de la base de remboursement de la sécurité sociale	80 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Forfait journalier	100 % des frais réels (dans la limite de 60 jours par an par personne, à l'exclusion du long séjour)	100 % des frais réels (dans la limite de 60 jours par an par personne, à l'exclusion du long séjour)	100 % des frais réels (dans la limite de 60 jours par an par personne, à l'exclusion du long séjour)	100 % des frais réels (dans la limite de 60 jours par an par personne, à l'exclusion du long séjour)	100 % des frais réels (dans la limite de 60 jours par an par personne, à l'exclusion du long séjour)	100 % des frais réels (dans la limite de 90 jours par an par personne, à l'exclusion du long séjour)
Chambre particulière	49 € par jour (limité à 20 jours par an)		49 € par jour (limité à 20 jours par an)	49 € par jour (limité à 20 jours par an)	59 € par jour (limité à 20 jours par an)	78 € par jour (limité à 20 jours par an)

\* Dans le cadre du respect du parcours de soins.

Divers	Gamme ECO		Gamme CLASSIQUE		Gamme PREMIUM	
	HOSPITALISATION SEULE	BASE	SOLIDARITE	COMPLET	SOLIDARITE PLUS	RENFORCE
Psychomotricien			90 € par an et par personne	90 € par an et par personne	90 € par an et par personne	160 € par an et par personne
Ostéopathe		60 € par an et par personne	80 € par an et par personne	80 € par an et par personne	160 € par an et par personne	160 € par an et par personne
Médecine douce (Acupuncture, Homéopathie, Ethioptie)		60 € par an et par personne	80 € par an et par personne	80 € par an et par personne	80 € par an et par personne	160 € par an et par personne
Appareillage (Orthèses, incontinence, contention)		76 € par an et par personne	100 € par an et par personne	100 € par an et par personne	100 € par an et par personne	180 € par an et par personne
Prothèses auditive			620 € par an et par personne	600 € par an et par personne	620 € par an et par personne	1000 € par an et par personne

Prestations exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la sécurité sociale et s'ajoutant au remboursement du régime obligatoire sans que la somme des intervenants pour un même acte ne dépasse les frais réellement engagés, et dans le respect du cahier des charges des contrats responsables dans le cadre de la loi 2004-810 du 13 août 2004

Les pourcentages indiqués sont ceux appliqués dans le cadre du parcours de soins coordonnés, , la majoration de ticket modérateur et des dépassements d'honoraires en cas de non respect du parcours de soins ne sont pas pris en charge.

La retenue forfaitaire de 1€ restant à la charge de l'assuré.

Le forfait de 18 € laissé à charge de l'assuré par le régime obligatoire, pour les actes supérieurs ou égal à 120 € est pris en charge par la mutuelle.

Document non contractuel.